



COMMUNIQUE

CONSEIL COMMUN EXCEPTIONNEL SUR LES RETRAITES :

LES PROFONDS DÉSACCORDS SONT CONFIRMÉS.

Le Conseil Commun de la Fonction Publique était convoqué ce 3 octobre sous une forme exceptionnelle avec un point unique à l'ordre du jour : l'application aux agents de la Fonction publique de la réforme systémique des retraites portée par le pouvoir exécutif.

Pour cette occasion, le Haut Commissaire, Jean Paul Delevoye, était présent afin d'exposer le projet gouvernemental et répondre aux questions des organisations syndicales.

Dans sa déclaration générale (voir pièce jointe), la CGT Fonction publique a réaffirmé, en plein accord avec sa confédération, son attachement au système par répartition, financé par les cotisations et à prestations définies, ainsi qu'à l'existence de régimes distincts reposant sur des réalités objectives.

Nous avons en conséquence rappelé notre ferme opposition au régime universel par points, porteur de lourds reculs pour tous les salariés.

Pour les agents de la Fonction publique, nous avons mis en évidence les graves dangers spécifiques que faisait courir la contre réforme du pouvoir exécutif.

Nous avons dit à nouveau que nous avons de nombreuses propositions visant à améliorer les systèmes actuels et assurer le financement de nos revendications.

Enfin, nous avons exprimé toute notre réserve sur le fait que de réels espaces de concertation soient ouverts par nos interlocuteurs.

C'est peu de dire que ni nos objections, ni les arguments que nous avons avancés, pas davantage que les questions que nous avons posées n'ont reçu de réponses du Haut Commissaire et du Secrétaire d'État.

Plus que jamais, l'heure est donc à déconstruire le discours gouvernemental, à populariser nos propositions alternatives et à élever le rapport de forces.

Montreuil le 3 octobre 2019.

CGT Fonction Publique

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)